

INFO-PARENTS

Édition août-septembre 2026

Mot de la direction

Nous désirons souhaiter une très bonne année scolaire 2026-2027 à chaque élève et à chaque parent de la communauté de l'école Saint-Étienne.

À chaque deux mois, je vous enverrai l'Info-Parents par courriel. Vous y trouverez une panoplie d'informations importantes facilitant l'organisation scolaire de votre famille et de votre enfant. Restez à l'affût!

Vous pourrez aussi consulter le site Internet dans lequel nous publierons parfois des nouvelles, des bons coups, les p.v. du conseil d'établissement et autres informations. Voici le lien pour y accéder : [École primaire | Saint-Étienne | CSSDM](#)

Au plaisir de vous rencontrer lors de nos assemblées, de nos activités pédagogiques et des réjouissances collectives. Je suis très heureuse de me joindre à vous pour une deuxième année.

Karine Lévesque, directrice

HORAIRE DE L'ÉCOLE



1^{re} à 6^e année et primaire TSA	8h02 à 8h07 — Entrée continue en classe avec surveillance. Il n'y a plus de battement de 5 minutes à 7h57. 8h07 à 11h39 — Période de cours (récréation à 9 h 57) 13h01 à 13h06 — Surveillance dans la cour 13h09 à 15h17 — Période de cours (récréation à 14 h 05)
Précolaire (maternelles A et B)	8h58 à 11h39 — Activités de formation et d'éveil 13h01 à 15h12 — Activités de formation et d'éveil
PRÉSCOLAIRE (maternelle TSA)	8h02 à 14h19 — Activités de formation et d'éveil 14h19 à 15h17 — Prise en charge par le service de garde

Petits rappels concernant les règles et l'organisation scolaire (voir code de vie)

Absences	Si votre enfant s'absente, nous vous demandons de l'indiquer via l'application « Clic école » ou le portail parents sur Mozaïk. Sinon, vous pouvez communiquer avec le secrétariat au 596-5165. Vous pouvez laisser un message dans la boîte vocale en tout temps.
Retards	Votre enfant doit respecter les heures d'école : 8h07 et 13h06. L'élève en retard doit se présenter au secrétariat, avec son agenda, en utilisant la porte principale.
Départ hâtif	Pour un départ hâtif, un message doit être indiqué au titulaire dans l'agenda. L'enfant devra aussi le présenter au secrétariat.
Surveillances sur la cour	Nous demandons aux élèves de ne pas arriver à l'école avant 8h02 le matin et 13h01 l'après-midi. Il n'y a pas de surveillance avant ces périodes, sauf pour les élèves inscrits au service de garde.
Cour d'école	Pour la sécurité des enfants, nous vous demandons de ne pas demeurer dans la cour de l'école lorsque vous venez reconduire vos enfants.
Jours de pluie	Il pleut? Assurez-vous que votre enfant n'arrive pas trop tôt à l'école...(8h02) La porte restera fermée en dehors des heures de surveillance.
Présence des brigadières	Intersection Christophe-Colomb et Rosemont Intersection Christophe-Colomb et Bellechasse
Allergies	La CSDM ne peut pas garantir un milieu sans allergènes. Toutefois, les parents sont invités à contribuer à faire de l'école un milieu sécuritaire en demeurant vigilants et en tentant de ne pas mettre les aliments qui causent des allergies sévères dans les lunchs de leur enfant (ex. : noix ou arachides). Au début de l'année scolaire, il est demandé aux parents des élèves souffrant d'allergie(s) de communiquer avec l'infirmière de l'école afin d'établir un protocole de réduction des risques. Pour plus d'information sur l'alimentation et les allergies dans les établissements de la CSDM : http://csdm.ca/autres-services/nutrition-et-services-alimentaires/
Médicaments	Distribuer un médicament à l'école demeure une mesure exceptionnelle. Pour ce faire, vous devez obligatoirement remplir le formulaire « Autorisation de distribuer un médicament » disponible au secrétariat, au service de garde ou sur le site de l'école. Le médicament doit être remis obligatoirement dans un contenant reçu du pharmacien et accompagné de l'étiquette produite par la pharmacie . Nous vous invitons à faire prescrire à votre enfant, lorsque possible, un médicament suivant une posologie de 12 ou 24 heures. Ainsi, le médicament pourrait être pris à la maison évitant les risques d'omission ou de transport du médicament.
Urgences ou fermeture d'école	Il est impératif de fournir à l'école un numéro de téléphone d'urgence . En ce qui a trait aux tempêtes de neige, la liste des écoles fermées sera diffusée sur le site de la CSDM et dans les médias à partir de 6h00 le matin.

Rendez-vous	Vous voulez rencontrer un enseignant ou un professionnel? Prenez un rendez-vous par l'agenda ou en laissant un message à son attention au secrétariat.
Informations et autres messages	Si vous avez besoin d'informations supplémentaires concernant l'école ou votre enfant, vous pouvez utiliser l'agenda scolaire en y inscrivant un court message.
Vêtements et objets personnels	Bien identifier tout ce qui appartient à votre enfant. Ne pas apporter d'argent, d'objets de valeur ou d'appareils électroniques. L'école ne peut être tenue responsable d'objets perdus ou volés.
Habillement	Il est important que les élèves s'habillent convenablement, proprement et chaudement selon la saison. À l'école, les élèves doivent porter : • Une jupe, robe ou short de longueur raisonnable; • Une blouse ou un chandail recouvrant la taille; • Un vêtement, sans caractère violent, raciste ou irrespectueux; • Des chaussures appropriées en tout temps et, pour des raisons de sécurité, les sandales de plage doivent être évitées; • Des chaussures à l'intérieur et des bottes à l'extérieur, en présence de neige dans la cour.
Éducation physique	L'éducation physique est un cours important et obligatoire. Seul un certificat médical peut en exempter un enfant.
Code d'éthique	Le CÉ s'est doté d'un code d'éthique afin de traiter avec diligence les sujets plus délicats ou propos amenés par les parents de l'école. Ainsi, advenant une situation ambiguë, il est conseillé de diriger le parent interpellé par une problématique personnelle à rencontrer la personne concernée par la situation. Vous référer au Processus de traitement des plaintes et des différends de la CSDM : Traitements des plaintes - Centre de services scolaire de Montréal
Violence et intimidation	Un plan de lutte contre l'intimidation et la violence est en vigueur. Le but de ce plan est de mobiliser l'ensemble de la communauté de l'école afin que celle-ci soit un milieu de vie sain et sécuritaire pour tous. Vous référer au document <i>Prévenir et intervenir face à l'intimidation et la violence</i> disponible sur le site de l'école : École primaire Saint-Étienne CSSDM

Merci de votre précieuse collaboration!

2) Événements à venir

Rentrée des élèves du régulier et entrée progressive préscolaire et secteur

TSA : 27 août

Rentrée horaire régulier : 1^{er} septembre

Photo scolaire : 2 septembre

Rencontre parents/enseignants - 3 septembre 18h30

Assemblée générale de parents (tous)- 3 septembre 19h30 (4 postes à pourvoir)

Journée pédagogique (congé pour les élèves): 4 septembre

Fête du travail (congé): 7 septembre

Fête de la rentrée : date à venir

Déclaration de clientèle (présence obligatoire des élèves) : 30 septembre

3) Activités parascolaires- nouveauté à Saint-Étienne!!!

En collaboration avec le conseil d'établissement et l'O.P.P, la direction a mandaté deux organismes pour le développement d'activités parascolaires pour 2026-2027. Une activité est en lien avec le sport et la seconde avec les arts et la culture.

A) Club de Handball Celtique de Montréal

Projet de développement du handball dans votre école · 2026-2027
OBNL fondé en 1974 · celtiques.com

70 \$

par enfant
par session

11-12

pratiques
par session

2

sessions
automne + hiver

LE PROGRAMME EN 4 ÉTAPES

1 — Semaine de découverte en éducation physique

Un·e entraîneur·e du club anime des initiations dans les cours d'éducation physique (3e à 6e année)

Proposition : du 1er au 12 septembre 2026

2 — Ouverture des inscriptions

Cartons avec lien d'inscription remis aux élèves · évaluation du nombre de groupes

Inscriptions: 1er au 12 septembre 2026

3 — Entraînements hebdomadaires

1 pratique par semaine dans le gymnase de l'école · par groupe d'âge

Session automne : semaine du 16 sept. → semaine du 9 déc. 2026 (12 entraînements)

Session hiver : à déterminer selon le calendrier scolaire

4 — Tournois amicaux

1 tournoi par session (automne + hiver) entre écoles partenaires

Possibilité de participer aux Jeux de Montréal pour les plus jeunes

B) La chorale de Saint-Étienne

🎵 Quand?

Les mercredis de 15 h 30 à 16 h 25 au local d'art dramatique (les élèves retourneront au service de garde ou à la maison ensuite selon le cas)

- **Un seul groupe**
- **Minimum de 10 participants**
- **Maximum de 20 participants**

🎤 Prérequis pour les jeunes choristes

1. **Le plus important : avoir envie de chanter et d'apprendre! ❤️**
2. **Avoir une oreille musicale juste, c'est-à-dire être capable d'imiter des mélodies à la bonne hauteur.**

3. Avoir entre 6 et 12 ans.
4. Avoir un bon comportement et respecter les consignes pendant les répétitions.

Ce que nous demandons aux parents

1. Télécharger WhatsApp : un groupe de discussion sera créé pour communiquer les informations importantes et partager les pistes audio pour les répétitions à la maison. Merci d'ajouter mon numéro de téléphone au groupe : 438 922-7373.
2. Pratiquer à la maison au moins une fois par semaine avec les pistes audio qui seront envoyées chaque semaine. Cela permettra aux enfants de progresser rapidement et de profiter pleinement des répétitions.

Dates importantes

Auditions : mercredi 9 septembre
Aucune préparation n'est nécessaire pour les auditions! 😊

Début de la session : mercredi 16 septembre
Fin de la session : mercredi 16 décembre

Concert de fin de session

La date et l'heure du concert seront confirmées ultérieurement.

Coût de l'inscription

Tarif régulier : 300 \$

N'hésitez surtout pas à partager cette information et mon adresse courriel (cocoflores29@gmail.com) avec les familles qui pourraient être intéressées à se joindre à la chorale.

Au plaisir de chanter avec vos enfants!  

Marcela Flores Camargo

4) Présence obligatoire

Le **30 septembre** aura lieu la déclaration annuelle de la clientèle de l'école. La présence de votre enfant est très importante. Si votre enfant doit s'absenter lors de cette journée, vous devrez svp vous présenter à l'école pour signer l'attestation qui confirme au Ministère de l'Éducation que celui-ci ou celle-ci fréquente l'école.

5) Frais pour effets scolaires

À chaque début d'année, nous vous demandons un montant d'argent pour défrayer le coût des cahiers d'activités, de l'agenda et du matériel divers que votre enfant aura besoin cette année. Vous avez reçu, à la fin de l'année dernière, la liste des effets scolaires et le coût demandé. Nous vous demandons d'effectuer le paiement en ligne. La procédure se trouvera au verso de l'état de compte que vous recevrez par courriel.

6) Service de garde

Madame Christine Drolet, technicienne du service de garde, travaille avec une équipe d'éducatrices et de surveillantes de dîner. Vous pouvez la rejoindre au 514-596-5165 de 8h00 à 16h00. Un courriel vous sera envoyé sous peu.

Vous recevrez la facturation par courriel sur une base mensuelle. Les paiements s'effectuent en ligne svp.

